



CAISSE D'EPARGNE DE NYON

# Rapport de gestion 2018



**Caisse d'Epargne de Nyon**

Société coopérative

Membre de l'Association suisse  
des banquiers

Rue St-Jean 11 - 1260 Nyon

Tél. 022 994 77 77

Fax 022 994 77 75

E-mail [info@cen.ch](mailto:info@cen.ch)

[www.cen.ch](http://www.cen.ch)

IMPRESSUM :

Photographies de couverture (de gauche à droite) :

1) Nyon Région Tourisme / [www.nyon-tourisme.ch](http://www.nyon-tourisme.ch)

2) RELAIS COM / [www.relaiscom.ch](http://www.relaiscom.ch)

3) © Peter Colberg

Photographies pages 6, 49 et 52 : RELAIS COM / [www.relaiscom.ch](http://www.relaiscom.ch)

Photographies pages 42 et 43 : [PhotoGraphisme.ch](http://PhotoGraphisme.ch) - Sébastien Bovy

Conception, mise en page, impression : [www.bsrimprimeurs.ch](http://www.bsrimprimeurs.ch)

# Sommaire

7	Gouvernance d'entreprise
18	Message de la Banque
20	Bilans
22	Compte de résultat
24	Etat des capitaux propres
25	La CEN en bref
28	Annexe aux comptes annuels
51	Rapport de révision
53	Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités



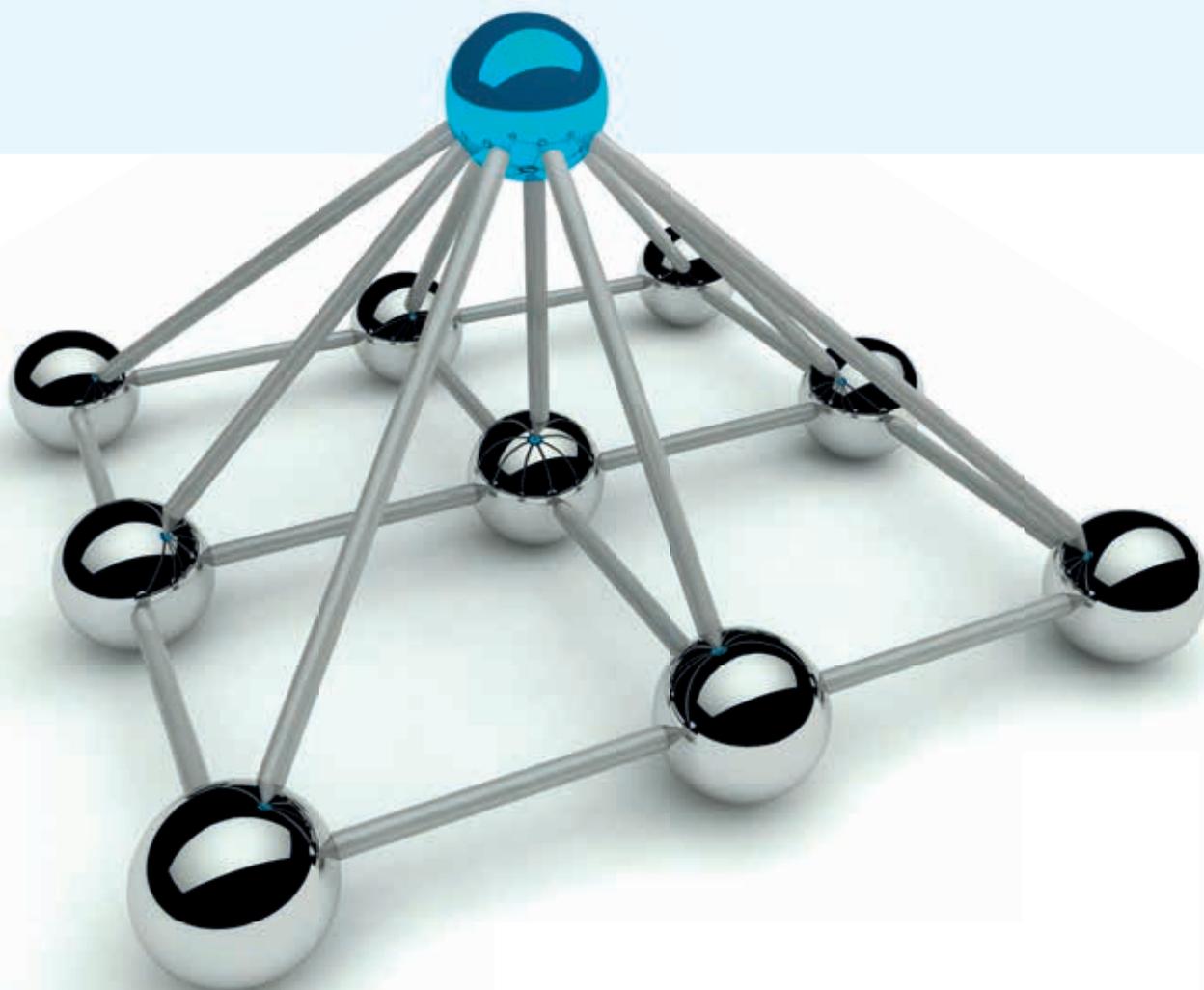
” La CEN vous garantit la sécurité de votre épargne et de vos avoirs, en véritable partenaire financier, en toute sérénité.

# Gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes et les structures sur la base desquels un établissement est conduit et contrôlé par ses organes. La FINMA définit ses exigences au sein de la Circ.-FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise - banques ».

La conduite de la Caisse d'Épargne de Nyon société coopérative repose sur les deux organes que sont le Conseil d'administration et la Direction. Ces organes ont des attributions et des devoirs distincts.

Le Conseil d'administration assume la haute direction et la surveillance générale de la banque. La Direction est l'organe chargé de la gestion opérationnelle de la banque. Elle est subordonnée au Conseil d'administration. Ces deux organes assument leurs responsabilités conformément aux dispositions légales, aux statuts et au règlement d'organisation (ROG).



# Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, choisis parmi les sociétaires. Les administrateurs sont nommés pour quatre ans et sont rééligibles.

Le président convoque le Conseil d'administration chaque fois que les circonstances l'exigent, mais de manière générale une fois par mois. Pour être valables, les décisions doivent être prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie commerciale et édicte des principes directeurs concernant la culture d'entreprise. Il approuve le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de l'établissement et supporte la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace ainsi que du pilotage des risques globaux.

**PERRIN CHRISTIAN**

1948, Suisse

Entrepreneur à la retraite, Nyon

Entrée en fonction en 1987

Président du Conseil d'administration  
depuis 1999Échéance du mandat  
en 2019**Formation**Maturité commerciale - HEC Genève (2 semestres)  
HEC Neuchâtel (1 semestre).**Parcours professionnel**

Avant de rejoindre l'entreprise familiale en avril 1976, il occupe le poste de comptable auprès de la fiduciaire FIR J. Ziegler à Genève (1972 – 1976). Ancien membre du Conseil d'administration des entreprises Perrin Frères SA, Ronchi SA, PQR Béton SA, Perrin Holding. Membre du Conseil d'administration des sociétés Nyvimmo SA, Ronchi Immobilier SA, Perronimmo Holding SA.

**Autres activités et groupements d'intérêt**

Ancien Président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (2002 à 2004)  
Taxateur ECA en activité  
Membre du comité de la Fédération patronale vaudoise  
Conseiller communal de Nyon depuis 1978  
Président du Conseil de fondation du Fonds de prévoyance de la Caisse d'Épargne de Nyon.

**ANSERMET JACQUES \***1957, Suisse  
Ingénieur civil HES, Nyon

Entrée en fonction en 2012

Vice-président du  
Conseil d'administration  
depuis 2014Échéance du mandat  
en 2020**Formation**Apprentissage de dessinateur-géomètre CFC  
Études d'ingénieur civil HES (1981).**Parcours professionnel**

Entre au bureau E. Dupuis en 1981 dont il devient associé (3 membres) en 1991 sous la nouvelle dénomination de E. Dupuis et Associés Ingénieurs Civils SA, puis associé à parts égales (2 membres) en 2005 auprès de cette même société qui est radiée en novembre 2013. En 2011, il crée sa société J. ANSERMET Ingénieur Civil Sàrl en qualité d'actionnaire unique.

**Autres activités et groupements d'intérêt**

Syndic de Chésereux durant 3 législatures de 1998 à 2011  
Député au Grand conseil vaudois durant 2 législatures de 2007 à 2017  
Président de la Fondation Goblet  
Membre du comité de l'ASHOL (hôpital de Nyon)  
Membre de la Fondation du patrimoine de l'hôpital de Gilly  
Membre de la Fondation pour le logement des familles glandoises.

**BURNIER DOMINIQUE \*****1950, Suisse****Notaire à la retraite et  
administrateur de la régie  
immobilière Burnier & Cie SA, Nyon****Entrée en fonction en 2000****Secrétaire du Conseil  
d'administration depuis 2003****Échéance du mandat  
en 2022****Formation**

Maturité fédérale classique (1970). Entrée à la Faculté de droit à Lausanne où il obtient en 2000 le titre de Docteur en droit après avoir soutenu une thèse de doctorat sur « la Notion de l'Invention en droit européen des Brevets ». Poursuite de la formation professionnelle par un stage de notaire (4 ans), d'abord chez le notaire Jean-David Dénéreaz, à Vevey, puis chez le notaire Roland Rochat, à Lausanne et obtient sa patente de notaire en 1984, date à laquelle il s'associe avec le notaire André-Louis Burnier, à Nyon.

**Parcours professionnel**

Durant ses années de formation, il est assistant du professeur Joseph Voyame, à la faculté de droit de Lausanne, en « Propriété intellectuelle » (3 ans), greffier au Tribunal d'Arrondissement de la Côte (ex-tribunal du district de Nyon), juge au Tribunal militaire de Division I. Depuis 1984, sa principale activité est le notariat jusqu'en 2014, année où il prend sa retraite. Durant cette période d'activité, il fonctionne également pendant 4 ans comme greffier de la Justice de Paix de Gingins, entre au Conseil d'administration de différentes sociétés, notamment celui de Burnier & Cie SA, dont il est toujours membre et président depuis 2002.

**Autres activités et groupements d'intérêt**

Membre du Conseil de la Fondation Cécile Pélichet  
Membre des Conseils d'administration de Burnier & Cie SA (président), de Temoanare SA (président), de Rue César Soulié 3-5-7 SA (président), de PAB SA (membre)

Membre du Conseil du Fonds de prévoyance de la Caisse d'Épargne de Nyon

Membre du Conseil du Fonds de prévoyance de Burnier & Cie SA (président)

Ancien membre du Conseil de la Fondation Abraham Hermanjat

Ancien membre de l'Office du Tourisme de Nyon (8 ans dont 4 de présidence)

Ancien membre du Conseil d'administration de la société Velcro Industries NV (10 ans).

---

**DELACHAUX NICOLAS \***

1960, Suisse

Architecte EPFL-SIA, Nyon

Entrée en fonction en 2014

Membre du Conseil d'administration

Échéance du mandat  
en 2022**Formation**

CFC dessinateur en bâtiment (1980)

Diplôme d'architecte de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne EPFL (1988)

Maîtrise postgrade en Sauvegarde du patrimoine bâti de l'EPFL (1993)

Formation juridique en matière d'expertise et cours de formation en matière d'expertise financière immobilière au Collège Suisse des Experts Architectes, EPFL, UNI Fribourg (1995-1997).

**Parcours professionnel**

En 1988, il crée son atelier d'architecture Boujol & Delachaux SA avec son associé Bernard Boujol avec qui il collabore depuis 1983. Dès 1988, il est membre de la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes (SIA) et dès 1994, membre du Collège Suisse des Experts Architectes (CSEA). Il est également membre de plusieurs commissions d'urbanisme ou développement communal. En 2008, après le départ de M. Boujol, il s'associe avec M. Denis Glatz et rebaptise sa société Glatz et Delachaux SA et affirme sa renommée dans le secteur.

**Autres activités et groupements d'intérêt**

Diverses participations à des commissions telles que la commission technique du Château de Chillon, commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et l'efficacité énergétique de l'Etat de Vaud (ComSol) ou commission d'urbanisme de Coppet

Régulièrement sollicité pour des expertises par des instances juridiques

Expert au service de l'Office fédéral de la culture section Monument et Site depuis 2008.

**NOVERRAZ JACQUES-DANIEL \***

1974, Suisse

Notaire

Entrée en fonction en 2014

Membre du Conseil d'administration

Échéance du mandat  
en 2022**Formation**

Master of Law de l'Université de Fribourg en 2001

Thèse de licence de l'Université de Lausanne en 2005.

**Parcours professionnel**

Au terme de ses études de droit, il effectue des stages au sein des Etudes de Me Eric Châtelain, Pully (2005-2006), de Dubois & Crot, Nyon (2006-2007), puis de Burnier, Nyon (2007-2008). Après obtention de l'acte de capacité pour la pratique du notariat en 2008, il devient notaire associé de l'Etude Burnier & Noverraz, Nyon, puis en 2013 d'une autre étude de notaires.

**Autres activités et groupements d'intérêt**

Membre du Conseil de Fondation de la Fondation Notariat Vaud.

# Suppléants (ne siègent pas)

Les administrateurs suppléants ne sont appelés à siéger au sein du Conseil d'administration et ce par ordre d'ancienneté, qu'en cas de démission d'administrateurs en cours de mandat ou en cas de décès

d'administrateurs. Les administrateurs suppléants, choisis parmi les sociétaires, sont nommés pour quatre ans et sont rééligibles.

**CHALLANDE CHRISTOPHE****1966, Suisse****Entrepreneur, Nyon****Election en 2014****Suppléant au Conseil d'administration****Échéance du mandat  
en 2022****Formation**

CFC employé de commerce (1985)

Formation Institut Suisse pour la formation des cadres d'entreprise IFCAM (2002-2004).

**Parcours professionnel**

Entre en 1986 dans l'entreprise familiale Challande & Fils SA, Nyon, en tant qu'employé de commerce, il en prend la direction dans les années 1990 et en devient propriétaire en 1998.

Administrateur Président des sociétés Challande & Fils Holding Sàrl, Challande Environnement SA, Challande Immobilier Sàrl, Revmat CHN SA, Sotridec SA, à Nyon.

**Autres activités et groupements d'intérêt**

Président de l'Association Suisse des Marchands de Matériaux section romande

Municipal Commune de Duillier depuis 2011.

**GUIGNARD-NAVA BÉRÉNICE****1973, Suisse****Conseillère financière indépendante, Prangins****Election en 2016****Suppléante au Conseil d'administration****Échéance du mandat  
en 2020****Formation**

Etudes de droit – Université de Genève (1998)

Diplômes STEP 2005 (Society of Trust and Estate Practitioners)

Swiss Advanced Certificate in Trust Management – STEP 2009.

**Parcours professionnel**

Après des études de droit à l'Université de Genève, elle débute sa carrière professionnelle à la Banque Barclays. Après avoir complété sa formation à l'aide des diplômes STEP et du Swiss Advanced Certificate in Trust Management, elle entre à l'UBS dans un rôle de conseil à la clientèle en planification patrimoniale, puis rejoint Ardel Trust Company SA en tant que responsable du développement des affaires, poste qu'elle quitte en 2014 pour poursuivre une carrière de conseillère indépendante. Depuis le 1er novembre 2018, elle a rejoint la société APEX International Consulting SA, Genève, en tant que conseillère senior en planification fiscale et patrimoniale.

# Direction

La Direction est composée de deux membres. La gestion de l'ensemble de la société et la représentation à l'égard des tiers sont confiées au Directeur nommé par le Conseil d'administration. La Direction est respon-

sable de l'activité opérationnelle en conformité avec la stratégie commerciale, les prescriptions et les décisions de l'organe responsable de la haute direction.

**CIRCELLI ANTONIO**

1966, Suisse

Entrée en fonction en 2007

Directeur de la Banque

**Formation**

CFC employé de commerce Gestion (1985)  
Maîtrise fédérale d'employé de banque (1995).

**Parcours professionnel**

Au terme de son apprentissage, il devient en 1985 responsable administratif auprès d'une PME. Il entre en 1987 au Crédit Suisse, Lausanne, en qualité d'assistant au service du contentieux. Il rejoint en 1990 les bureaux de Zurich comme collaborateur au back office bourse et assistant à la gestion de fortune. A son retour au Crédit Suisse à Lausanne courant 1991, il reprend la gestion d'un portefeuille de clients commerciaux et privés qu'il développe de 1991 à 1996. Courant 1996, il entre en fonction à Anker Bank, Lausanne, comme responsable pour toute la Suisse du service des crédits, de la gestion des risques, du contentieux et des affaires spéciales, avec le titre de fondé de pouvoir, puis dès 2001, de Sous-directeur. En mars 2007, il prend la direction de la CEN.

**Autres activités et groupements d'intérêt**

Membre du Conseil de fondation et gérant du Fonds de prévoyance de la Caisse d'Épargne de Nyon.

**GUÉRIN DANIEL**

1967, Suisse

Entrée en fonction en 2008

Sous-directeur  
Responsable du service des crédits**Formation**

Certificat fédéral EPCL supérieur.

**Parcours professionnel**

Entré au Crédit Suisse Lausanne en 1987, il évolue dans différents secteurs de la banque, notamment au service des devises, dans le Retail Banking et comme conseiller à la clientèle. Dès 1997, il occupe la fonction de gestionnaire de crédits auprès de la Banque Migros Lausanne jusqu'en 2001, avant de rejoindre la Suisse Assurances en qualité de responsable du service hypothécaire de la Suisse romande. En 2002, il prend la mission d'ouvrir la nouvelle succursale du Crédit Agricole Financements (Suisse) SA à Fribourg qu'il développe et dirige jusqu'en 2006. Ensuite, après une courte activité au sein de la banque privée Anker Bank à Lausanne, afin d'y développer un portefeuille de clientèle hypothécaire, il rejoint la CEN le 1<sup>er</sup> août 2008 où il occupe depuis le poste de responsable crédits.



Pour la gestion  
des affaires courantes,  
la CEN vous offre  
des prestations simplifiées  
et avantageuses.

# Organe de révision

L'organe de révision institué par le CO est nommé par l'Assemblée générale pour une durée de mandat d'une année et exécute une révision ordinaire conformément à l'art. 730 CO en relation avec l'art. 727 CO. L'Assemblée générale du 25 avril 2018 a désigné

**BDO SA**, Genève, comme organe de révision statutaire pour la révision de l'année comptable 2018, sous la responsabilité de **M. Patrick Cattin**, expert-comptable diplômé, qui a accepté cette fonction.

# Organe de révision interne

La fonction de révision interne au sens des cm 82 et ss de la Circ.-FINMA 2017/1 a été attribuée par le Conseil d'administration en 2005 à la société **A & A Révision Sàrl**,

St-Sulpice, sous la responsabilité de **M. Antonio Sisto** et de **Mme Annunziata Viret**, experts-comptables diplômés, qui ont accepté cette fonction.

# 2018, 190<sup>e</sup> exercice de la Caisse d'Epargne de Nyon

## Considérations générales

La conjoncture mondiale a perdu de sa vigueur en 2018, malgré un 1<sup>er</sup> semestre prometteur. Le conflit commercial entre la Chine et les Etats-Unis a engendré une dégradation des échanges commerciaux et ainsi mis un frein à la croissance. La politique monétaire restrictive de la Fed a également contribué à ce ralentissement.

La zone euro a poursuivi son développement, mais à un rythme mitigé par rapport aux années précédentes. La croissance a ainsi perdu de son dynamisme. Ce relâchement peut être imputé notamment à la contribution négative du commerce extérieur. De plus, les négociations difficiles sur le Brexit et les incertitudes budgétaires italiennes ont influencé négativement la conjoncture.

## Economie suisse

La performance de l'économie suisse a été positive, même si des signes d'essoufflement sont apparus en cours d'année. L'envolée des exportations de biens au 3<sup>e</sup> trimestre 2018 a permis de dépasser toutes les attentes. L'économie indigène a également pu profiter des investissements d'entreprises suisses dans leurs installations de production et du développement de nouvelles activités commerciales. Le produit intérieur brut (PIB) s'est ainsi élevé à 2,7 %.

Dans le domaine du bâtiment, les chiffres publiés par la Société suisse des entrepreneurs ont indiqué que l'intense activité de construction de logements ne devrait pas se poursuivre. En effet, tant la réserve de travail que les entrées de commandes ont été en recul ces derniers trimestres.

Même si l'on a observé une légère détente sur le marché immobilier, la demande de logements en propriété est restée forte, raison pour laquelle les prix ont conservé leur tendance à la hausse. Faute d'alternatives rentables sur les marchés financiers et dans le contexte actuel de taux d'intérêt toujours bas, la pierre semble conserver encore tout son attrait, d'autant plus que la BNS ne devrait pas remonter ses taux avant 2020.

## Collaborateurs

A la date de l'arrêté comptable, la Caisse d'Epargne de Nyon occupe 13 collaboratrices et collaborateurs, représentant 11,8 personnes à temps complet, dont une apprentie de 2<sup>e</sup> année (11,7 personnes à temps complet au 31.12.2017).

## Gestion des risques

Le Conseil d'administration a effectué lors de sa séance du 12 décembre 2018 une analyse des risques encourus actuellement par la banque, conformément aux exigences de la FINMA.

## Régime des petites banques

La Caisse d'Epargne de Nyon participe à la phase pilote du régime des petites banques de catégories 4 et 5 initié par la FINMA en 2018. Ce régime permet à la CEN de bénéficier d'allègements réglementaires, notamment pour les calculs des fonds propres, du ratio de levier et des liquidités, qui sont publiés de manière simplifiée.

## Rapport de gestion

La marche de nos affaires n'a pas souffert des incertitudes économiques et la bonne tenue de l'activité locale a permis au bilan de notre établissement de s'afficher en hausse de 5,4 % à CHF 455,1 mios. Les créances à la clientèle ont augmenté de 12,6 % à CHF 22,4 mios et les créances hypothécaires de 3,1 % à CHF 330,4 mios.

La fidélité de nos clients nous est une nouvelle fois témoignée par la progression de 7,2 % des fonds déposés par ces derniers qui s'élèvent à CHF 334,3 mios. Ils refinancent dorénavant le 94,8 % de nos crédits (91,6 % en 2017).

Malgré un marché hypothécaire toujours disputé et des marges malmenées, notre résultat brut d'intérêt s'est étoffé de 6,8 % à CHF 5,385 mios et notre résultat net de 14,8 % à CHF 5,485 mios. Conformément aux prévisions, nos charges d'exploitation ont été réduites de 6,2 % à CHF 3,250 mios, l'exercice précédent ayant fait l'objet de coûts extraordinaires. Les turbulences sur les marchés financiers ont

toutefois impacté négativement notre résultat opérationnel qui s'établit à CHF 1,958 mio, en baisse de 0,7 %. Le résultat de l'exercice quant à lui s'affiche à CHF 1,219 mio, en léger recul de 0,5 %. Il sera proposé à l'Assemblée générale au titre de la répartition du bénéfice, de poursuivre notre politique de renforcement de nos fonds propres, ainsi qu'une augmentation du dividende à l'occasion du 190<sup>e</sup> exercice de notre Caisse d'Epargne.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble de notre clientèle pour sa confiance renouvelée, ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs qui, par leurs compétences, nous permettent d'offrir un accueil et des services de grande qualité.

Au nom du Conseil d'administration  
et de la Direction



Ch. Perrin  
Président



A. Circelli  
Directeur

# Bilans

Actifs	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
Liquidités		42 886 728.93	34 752 213.57
Créances sur les banques		30 084 729.94	30 677 158.37
Créances sur la clientèle	8	22 381 970.48	19 872 429.92
Créances hypothécaires	8	330 363 230.57	320 564 494.30
Opérations de négoce	9	1 072 831.52	798 280.00
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	10	852.00	26 968.00
Immobilisations financières	11	25 138 358.43	22 060 556.08
Comptes de régularisation		670 331.32	581 399.85
Participations	12	314 560.46	314 560.46
Immobilisations corporelles	13	1 409 995.00	1 400 825.40
Autres actifs	14	791 578.71	756 347.09
<b>Total des actifs</b>		<b>455 115 167.36</b>	<b>431 805 233.04</b>
.....			
Total des créances de rang subordonné		5 025 000.00	4 675 000.00
.....			
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-
.....			

Passifs	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
Engagements envers les banques		6 005 281.25	8 009 378.50
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		292 855 987.18	268 590 881.99
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	10	524 125.00	675 825.00
Obligations de caisse		41 421 000.00	43 374 000.00
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	18	70 000 000.00	68 000 000.00
Comptes de régularisation		944 982.77	1 211 304.87
Autres passifs	14	278 118.65	334 217.75
Provisions	19	1 700 000.00	1 698 653.35
Réserve pour risques bancaires généraux	19	7 100 000.00	6 700 000.00
Capital social	20	1 200 000.00	1 200 000.00
Réserve légale issue du bénéfice		5 100 000.00	5 000 000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice		26 700 000.00	25 700 000.00
Bénéfice reporté		66 971.58	86 471.65
Bénéfice de l'exercice		1 218 700.93	1 224 499.93
<b>Total des passifs</b>		<b>455 115 167.36</b>	<b>431 805 233.04</b>

## Opérations hors bilan

Engagements conditionnels	8, 23	82 655.00	148 855.00
Engagements irrévocables	8	15 045 500.00	15 454 200.00
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	8	333 760.00	333 760.00

# Compte de résultat

		<b>2018</b>	2017
	Annexe	CHF	CHF
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>			
Produits des intérêts et des escomptes		6 756 561.74	6 775 739.41
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		63 428.60	47 774.65
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		730 419.59	577 010.39
Charges d'intérêts		-2 165 391.44	-2 360 017.63
Résultat brut des opérations d'intérêts		<b>5 385 018.49</b>	<b>5 040 506.82</b>
Variations des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		99 655.36	- 261 396.10
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		<b>5 484 673.85</b>	<b>4 779 110.72</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		28 315.21	31 893.03
Produit des commissions sur les opérations de crédit		20 592.50	23 378.50
Produit des commissions sur les autres prestations de service		322 570.55	297 482.52
Charges de commissions		- 29 752.49	- 31 694.38
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		<b>341 725.77</b>	<b>321 059.67</b>
<b>Résultat des opérations de négoce</b>	24	<b>-37 510.26</b>	<b>335 049.30</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		154 375.54	73 404.00
Produit des participations		13 112.00	13 112.00
Résultat des immeubles		42 583.25	42 319.60
Autres produits ordinaires		-	32 541.79
Autres charges ordinaires		-621 589.75	-
Sous-total Autres résultats ordinaires		<b>-411 518.96</b>	<b>161 377.39</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges de personnel	25	-2 044 310.70	-2 258 338.75
Autres charges d'exploitation	26	-1 205 542.31	-1 207 249.45
Sous-total Charges d'exploitation		<b>-3 249 853.01</b>	<b>-3 465 588.20</b>
<b>Report</b>		2 127 517.39	2 131 008.88

	Annexe	2018 CHF	2017 CHF
<b>Report</b>		2 127 517.39	2 131 008.88
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		- 168 396.46	- 159 928.65
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		- 1 346.65	- 5.70
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 957 774.28</b>	<b>1 971 074.53</b>
Produits extraordinaires	27	-	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	27	- 400 000.00	- 500 000.00
Impôts	28	- 339 073.35	- 246 574.60
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>1 218 700.93</b>	<b>1 224 499.93</b>

		2018 CHF	2017 CHF
<b>Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan</b>			
Bénéfice de l'exercice		1 218 700.93	1 224 499.93
Bénéfice reporté		66 971.58	86 471.65
<b>Bénéfice au bilan</b>		<b>1 285 672.51</b>	<b>1 310 971.58</b>

**Répartition du bénéfice (2017) et proposition de répartition du bénéfice (2018)**

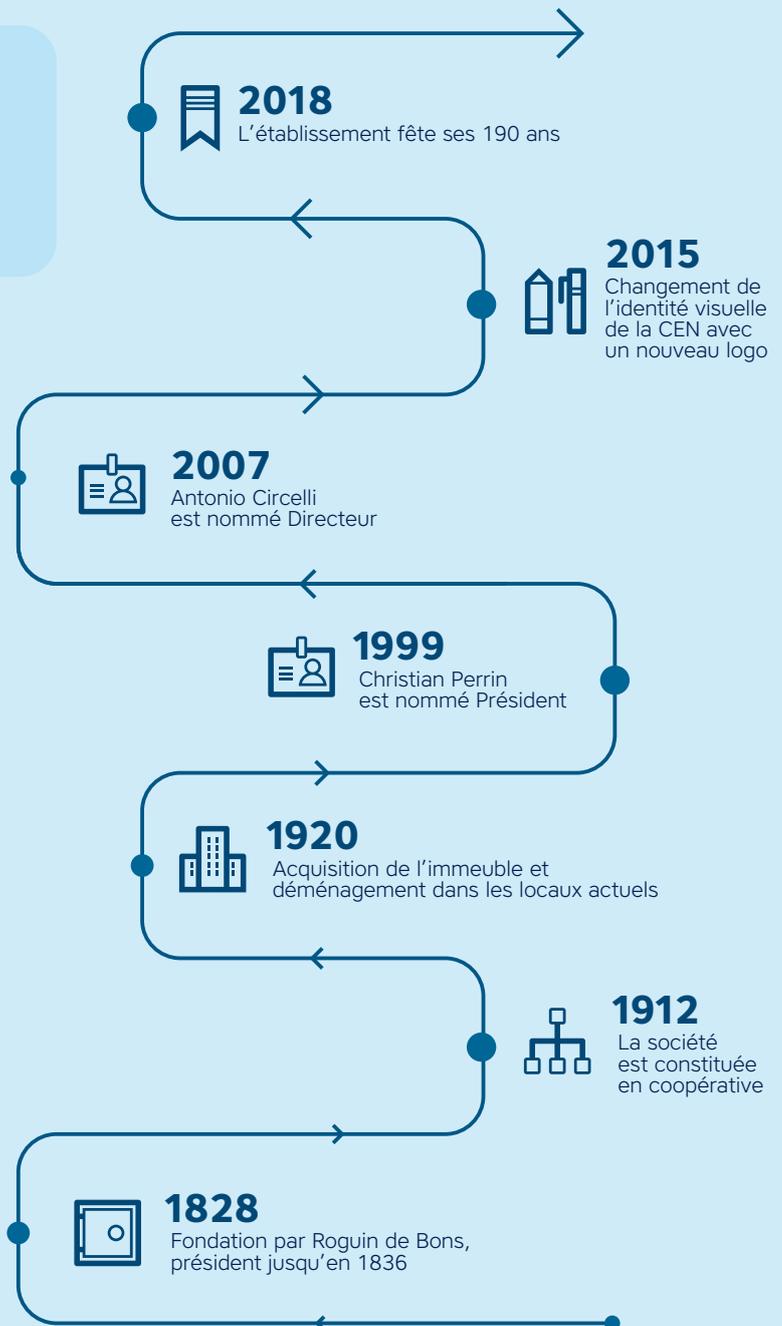
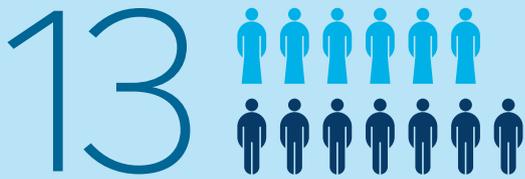
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		100 000.00	100 000.00
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice		1 000 000.00	1 000 000.00
Distribution sur le capital social			
- Dividende statutaire 5 %		60 000.00	60 000.00
- Dividende supplémentaire 7 % (7 %)		84 000.00	84 000.00
- Dividende 190 <sup>ème</sup> 1 %		12 000.00	-
<b>Bénéfice reporté</b>		<b>29 672.51</b>	<b>66 971.58</b>

# État des capitaux propres

(en CHF 1 000)

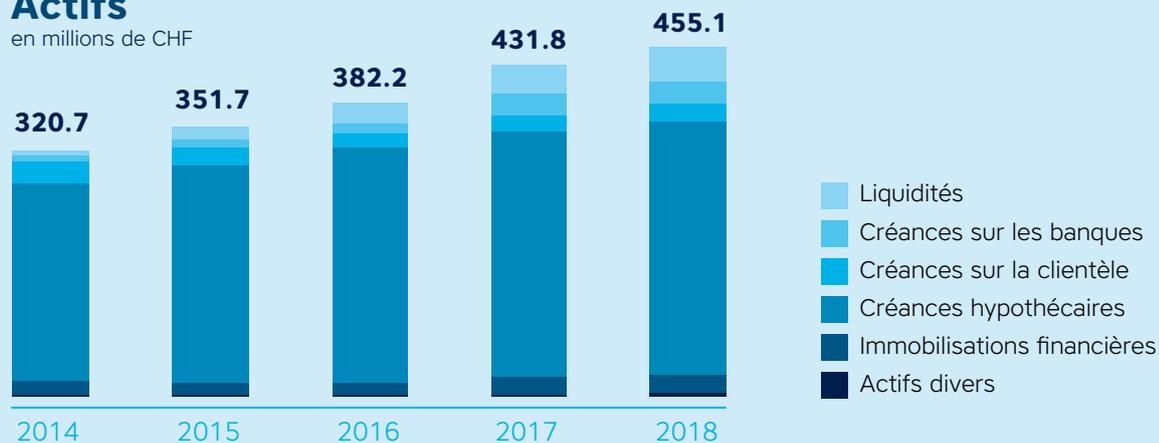
	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
<b>Capitaux propres au 01.01.2018</b>	<b>1 200</b>	-	<b>5 000</b>	<b>6 700</b>	<b>25 786</b>	-	<b>1 225</b>	<b>39 911</b>
Répartition du bénéfice 2017								
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-	-	100	-	-	-	-100	-
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	-	-	-	1 000	-	-1 000	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-144	-144
- Modification du bénéfice reporté	-	-	-	-	-19	-	19	-
Autres dotations affectant les réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	400	-	-	-	400
Bénéfice 2018	-	-	-	-	-	-	1 219	1 219
<b>Capitaux propres au 31.12.2018</b>	<b>1 200</b>	-	<b>5 100</b>	<b>7 100</b>	<b>26 767</b>	-	<b>1 219</b>	<b>41 386</b>

# La CEN en bref



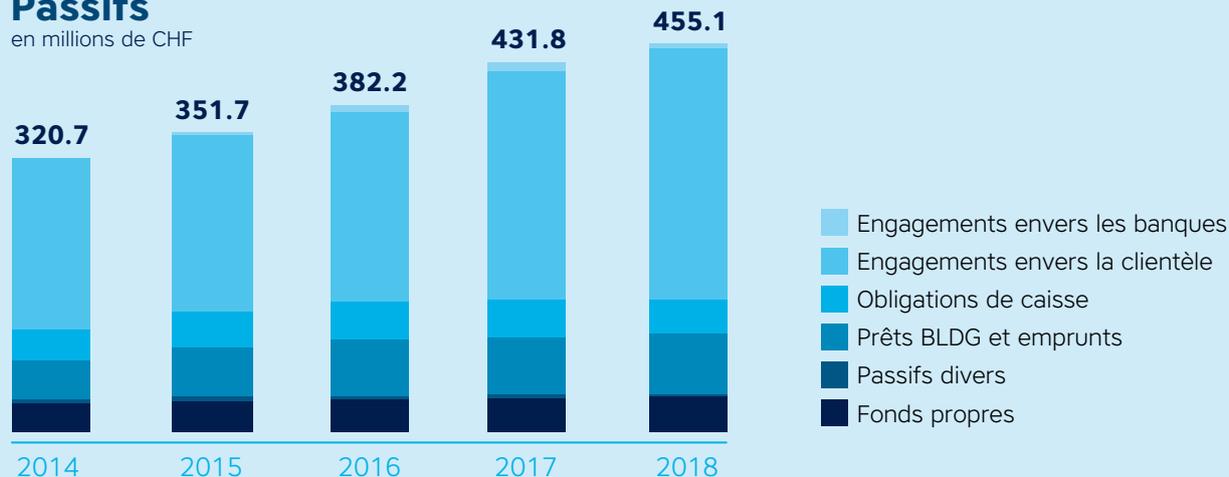
## Actifs

en millions de CHF

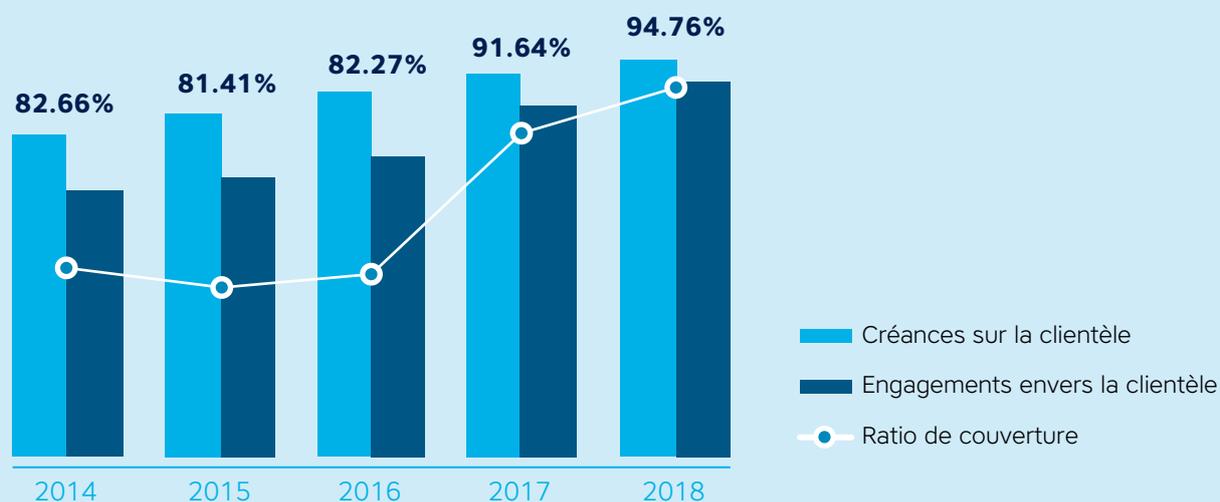


## Passifs

en millions de CHF

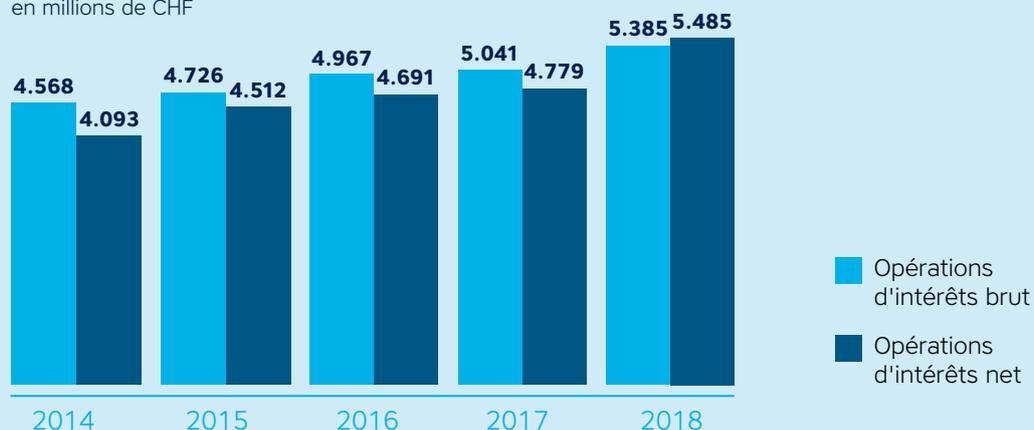


## Ratio de couverture



## Opérations d'intérêts

en millions de CHF



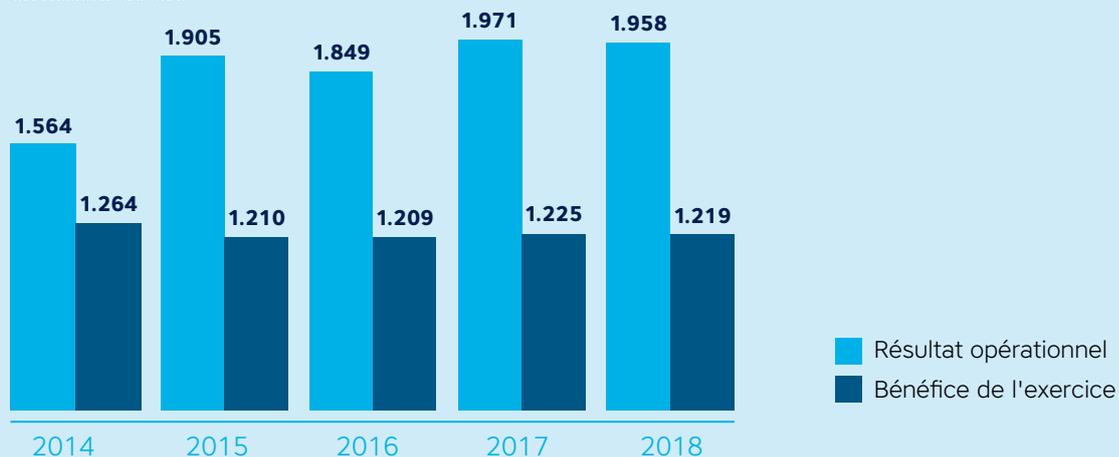
## Revenus et charges

en millions de CHF



## Résultat opérationnel et bénéfice de l'exercice

en millions de CHF



# Annexe aux comptes annuels

## **1. Raison sociale, forme juridique, siège de la banque et généralités**

La Caisse d'Épargne de Nyon société coopérative (ci-après, CEN) est une société coopérative de droit suisse dont le siège social est à Nyon.

Fondée en janvier 1828, la CEN exerce son activité pour promouvoir et favoriser avant tout l'épargne et placer les fonds ainsi reçus principalement en prêts hypothécaires, prenant place majoritairement en premier rang. La CEN, en sa qualité de banque de proximité indépendante, effectue toutes les opérations bancaires, à l'exception de la gestion de fortune. Son champ d'activité s'étend à tout le territoire de la Confédération, mais principalement au district de Nyon et environs.

### **Externalisation d'activités (outsourcing)**

Au sens de la Circ.-FINMA 2018/3, la CEN externalise la gestion de l'infrastructure informatique ainsi que l'hébergement de sa plateforme de banque en ligne.

Conformément aux exigences de la FINMA, ces externalisations ont fait l'objet de contrats de services détaillés. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires concernés sont tous soumis au secret bancaire.

### **Opérations au bilan**

Les opérations au bilan forment la principale source de revenu de la CEN. Les dépôts de la clientèle, y compris les obligations de caisse, représentent 73% du total du bilan (exercice précédent 72%).

Les crédits octroyés à la clientèle sont en général couverts par des hypothèques. Ils représentent 78% du total du bilan au 31 décembre 2018 (exercice précédent 79%). La banque finance principalement des immeubles d'habitation. Les crédits commerciaux aux entreprises sont en règle générale gagés.

### **Opérations de commissions et de prestations de service**

La majeure partie des opérations de commissions

et de prestations de service concerne l'activité des crédits, le trafic des paiements, ainsi que les transactions sur titres pour le compte de la clientèle.

## **2. Principes de comptabilisation et d'évaluation**

### **2.1. Principes généraux**

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes aux prescriptions du Code des Obligations, à la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et à son Ordonnance d'exécution ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la Circ.-FINMA 2015/1.

Le bouclage annuel statutaire avec présentation fiable décrit la situation économique de la CEN de manière à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée. Les comptes annuels peuvent contenir des réserves latentes.

### **Principes généraux d'évaluation**

Les comptes sont établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Par conséquent, les inscriptions au bilan sont fondées sur les valeurs de continuation.

Les postes du bilan sont évalués individuellement.

### **Saisie des opérations**

Toutes les opérations sont enregistrées au jour de leur conclusion, selon le principe de la date d'opération et évaluées selon les principes énoncés ci-après.

### **Traitement des monnaies étrangères**

Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions, ainsi que de la conversion au taux applicable à la date de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat dans la position « Résultat des opérations de négoce ».

	2018	2017
	Cours de clôture	Cours de clôture
USD	0.9850	0.9770
EUR	1.1270	1.1707
GBP	1.2495	1.3185

### **Liquidités**

Les liquidités sont comptabilisées à la valeur nominale.

### **Créances sur les banques**

Les créances sur les banques sont enregistrées à la valeur nominale.

### **Créances sur la clientèle et créances hypothécaires**

Les créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les créances compromises sont évaluées à la valeur de liquidation et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Les intérêts et commissions échus impayés depuis plus de trois mois, de même que les intérêts courus rattachés à la même créance, sont provisionnés en totalité.

Les créances ne sont pas considérées comme compromises lorsque la valeur de liquidation du gage couvre entièrement l'engagement.

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas comptabilisés comme produits des intérêts. Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés sont considérés comme étant en souffrance. En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'à régularisation de la situation, les intérêts et commissions futurs ne

seront pas crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ».

Les intérêts ne sont pas extournés rétroactivement. Les créances résultant des intérêts accumulés, jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés), sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les risques latents de défaillance résultent des risques présents à la date du bouclage, dans un portefeuille de crédits apparemment sain, qui ne deviendront apparents qu'ultérieurement. A cet effet, la banque constitue des corrections de valeur pour risques latents de défaillances à hauteur de 0,5% du montant total des créances hypothécaires, 2,5% des avances gagées et 5% des crédits en blanc (hors collectivités de droit public) en fonction du risque inhérent au type d'avance.

Les corrections de valeurs pour risque de défaillance qui ne s'avèrent plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour couvrir d'autres besoins de même nature sont, en principe, dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeur individuelles ainsi que celles sur base forfaitaire pour risques latents de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes.

### **Engagements envers les banques, engagements résultant des dépôts de la clientèle**

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

### **Opérations de négoce, engagements résultant des opérations de négoce**

Les portefeuilles destinés au négoce sont évalués à leur juste valeur. Quant aux positions pour lesquelles il n'existe pas de marché représentatif, l'inscription au bilan s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les gains et pertes résultant de cette évaluation ainsi que ceux réalisés pendant la période sous revue figurent au compte de résultat sous la rubrique « Résultat des opérations de négoce ». Les intérêts et dividendes sur portefeuilles des titres au négoce figurent sous la rubrique « Résultat des opérations d'intérêts ».

### **Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont utilisés exclusivement à des fins de couverture et sont évalués à la juste valeur.

### **Les opérations de couverture**

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour piloter le risque de taux d'intérêt, dans le cadre de la gestion du bilan. Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont saisis sous une rubrique de résultat identique à celle qui enregistre les résultats des opérations « Macro-Hedge » utilisées pour couvrir les risques de taux et généralement enregistrés sous les rubriques « Charges d'intérêts ».

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ».

Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés sont publiées dans les rubriques du bilan correspondantes.

### **Immobilisations financières**

La banque détient, pour des raisons de placement de ses liquidités, un portefeuille de titres principalement à rendement fixe.

Les immobilisations financières peuvent comprendre des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux physiques, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

### **Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance**

L'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle (« accrual method »). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs ».

### **Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles repris dans les opérations de crédits et destinés à la revente**

L'évaluation est effectuée selon la valeur la plus

basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé entre le coût d'achat et la valeur de liquidation. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation jusqu'à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition adaptés est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

### **Participations**

Parmi les participations figurent les participations dans des établissements régionaux et locaux nécessaires pour des raisons économiques et commerciales, ainsi que les actions de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire. Les participations sont évaluées selon le principe de la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires.

A chaque date du bilan, la banque procède à un examen pour déterminer si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être affectés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable doit être déterminée.

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont comptabilisés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

### **Immobilisations corporelles**

Les investissements effectués dans de nouvelles immobilisations corporelles qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite de CHF 5'000.- définie par la banque, sont activés et portés au bilan à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont présentées au bilan, déduction faite des amortissements cumulés qui sont comptabilisés de manière linéaire, dès le commencement effectif de l'exploitation de l'objet et selon les durées d'utilisation suivantes :

- Immeubles 50 ans
- Autres 5 ans.

La banque examine à la date du bilan si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet

examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être affectés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable doit être déterminée.

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

### **Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts**

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

### **Comptes de régularisation actifs et passifs**

Toutes les contreparties des produits et des charges servant à la délimitation dans le temps et constatées au compte de résultat sont comptabilisées dans ces rubriques, notamment les délimitations concernant les impôts dus.

### **Provisions**

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont économiquement plus nécessaires et non réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont en principe dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts » ;
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;
- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes ».

### **Réserves pour risques bancaires généraux**

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la banque.

La création ainsi que la dissolution des réserves pour risques bancaires généraux sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ».

La réserve pour risques bancaires généraux a été intégralement fiscalisée et, par conséquent, peut être considérée comme des fonds propres au sens de l'art. 21 al. 1 let. c OFR.

### **Impôts**

La CEN impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéfice courant et du capital imposable sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Impôts ».

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés au bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passifs).

### **Engagements de prévoyance**

Les contributions sont présentées comme charges de personnel dans le compte de résultat de l'exercice auquel elles sont liées.

La banque examine chaque année s'il existe, de son point de vue, des avantages économiques ou des engagements économiques vis-à-vis des divers plans de prévoyance en faveur des collaborateurs et les porte au bilan conformément à la norme Swiss GAAP RPC 16. La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est enregistrée dans la rubrique « Charges de personnel » du compte de résultat.

L'examen annuel est effectué sur la base des comptes annuels des institutions de prévoyance (dont la date de clôture ne remonte pas à plus de douze mois) établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

Les réserves de contributions de l'employeur sont comptabilisées dans la rubrique du compte de résultat « Charges de personnel » et ne sont pas activées au bilan. Le détail relatif à la constitution et à l'utilisation de la réserve de contribution de l'employeur est présenté dans l'annexe n° 17.

### **Opérations hors bilan**

#### **Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires**

Le principe de la valeur nominale est appliqué. Pour les risques identifiés, il est constitué des provisions au passif du bilan fondées sur le principe de la prudence.

## **2.2 Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation**

Il n'y a pas eu de modification des principes comptables et d'évaluation par rapport à l'exercice précédent.

## **3. Gestion des risques**

La banque est principalement exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de taux, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et juridiques.

En matière de gestion des risques, la CEN procède de façon régulière à des analyses et à un suivi des opérations à risque, lesquels portent notamment sur les avances à la clientèle ainsi que sur la structure de son bilan.

Le Conseil d'administration statue régulièrement sur les principaux risques décrits ci-après. L'évaluation tient compte notamment des mesures destinées à réduire ces risques ainsi que des contrôles internes.

Les risques de crédit et de taux naturellement inhérents aux opérations du bilan - activité principale de la CEN - peuvent fortement influencer la situation de rendement. C'est la raison pour laquelle les organes dirigeants portent une attention toute particulière à la gestion des risques.

Les organes de la haute direction sont régulièrement informés de la situation financière, du respect des normes de fonds propres et de liquidité, ainsi que des risques inhérents, par un système d'information adapté.

### **3.1 Risques de crédit**

La banque exerce ses activités en matière de crédits selon les principes et usances habituels du secteur bancaire. Elle met tout en œuvre en vue de maîtriser le risque de crédit.

A cet effet, elle applique les lignes directrices suivantes :

- les crédits sont accordés à des débiteurs solvables ;
- des risques plus élevés peuvent être pris dans des cas exceptionnels et avec une justification particulière. De plus, des garanties complémentaires sont généralement exigées ;
- le portefeuille des crédits est surveillé de manière continue au moyen d'un système de « rating » propre à la CEN et par des analyses de crédit approfondies. Lors de la détection d'un risque, les mesures à prendre sont définies et appliquées immédiatement ;
- le Conseil d'administration est informé à temps de toute évolution défavorable ou de tout événement particulier.

Les autorisations de crédit reposent sur des exigences qualitatives et s'exercent selon des limites de compétences. Toutes les affaires de crédit présentées pour décision font l'objet d'une analyse minutieuse, comportant en particulier :

- la détermination de la situation privée et économique du preneur de crédit ;
- la documentation des données relatives au client ;
- l'existence et la disponibilité des fonds propres nécessaires ;
- la capacité du débiteur d'assumer durablement les charges liées au crédit ;
- le cas échéant, l'analyse et l'évaluation du gage immobilier.

L'étendue des vérifications est adaptée aux risques encourus par la banque. Une prudence accrue est appliquée à la reprise de financements d'autres établissements bancaires. Les informations relatives à l'identification des risques de défaillance, à la détermination du besoin de corrections de valeur ainsi qu'aux crédits sans couverture, sont détaillées sous le chapitre 4.

### **3.2 Risques de variation des taux d'intérêt**

Les risques de variation des taux d'intérêt sont périodiquement évalués à l'aide de simulations de variations de la courbe de taux (analyses GAP). Afin de maîtriser les risques de taux, le Conseil d'administration a fixé, sur la base de ces simulations, des limites de tolérance aux risques de pertes.

La mesure des risques, de même que l'utilisation de scénario de stress sont effectuées périodiquement à l'aide d'un progiciel standard sur la base d'informations financières de la banque documentées et traitées de manière à garantir l'intégralité, l'exactitude et l'actualité des données.

La mesure ainsi que la gestion des risques de taux d'intérêt sont de la compétence de la Direction qui informe le Conseil d'administration, trimestriellement, sur l'évolution de la situation de risques de taux d'intérêt et, semestriellement, sur les analyses et conclusions ressortant des simulations de crise.

Les simulations de crise se basent sur des scénarii de taux qui sont particulièrement dommageables pour la banque, en vue de déterminer leur impact même si la probabilité d'occurrence est extrêmement faible. Les scénarii de taux établis sur cette base tiennent compte de l'évolution de la structure des taux, de l'évolution de la situation de risque de la banque et de l'évolution du comportement de la clientèle et du marché. Les effets de structure font l'objet d'une attention particulière dans le cadre des simulations de crise. Les scénarii définis sont documentés et adaptés périodiquement en fonction des besoins spécifiques de la banque.

### 3.3 Autres risques de marché

Les autres risques de marché, découlant principalement des risques de positions liées aux opérations de négoce et des risques de change provenant du commerce des devises, font l'objet d'un système de limites et d'une surveillance permanente.

### 3.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est géré et surveillé selon les prescriptions de la législation bancaire.

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité dans laquelle la banque pourrait se trouver de générer rapidement des liquidités face à un besoin non anticipé.

En matière de gestion du risque de liquidité, la banque a pour objectif de garantir sa capacité de faire face à ses engagements en tout temps et de manière continue, en particulier lors d'une crise à l'échelle de l'institution et/ou de l'ensemble du marché qui affecte très défavorablement sa capacité d'obtenir suffisamment de financement, garanti ou non par des sûretés.

Le Conseil d'administration détermine la politique de gestion de la liquidité, la vérifie régulièrement, mais au moins une fois par an, et s'assure que la Direction, responsable du contrôle des risques, mette en œuvre les prescriptions en la matière et les communique de manière claire et compréhensible à tous les employés concernés.

En cas d'évènement inattendu ou si l'évolution des indicateurs avancés l'impose, la Direction procède à des tests de résistance particuliers portant sur des scénarii extrêmes qui, même s'ils ont une faible probabilité de survenance, restent plausibles. En fonction des résultats, la banque détermine l'opportunité d'instaurer des limites à surveiller. Les résultats sont, le cas échéant, rapportés au moins une fois par an au Conseil d'administration et lui servent de base pour juger du besoin d'agir en vue de limiter les risques selon les exigences.

### 3.5 Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes. Cette définition inclut l'ensemble des risques juridiques, y compris les amendes d'autorités de surveillance.

Le Conseil d'administration détermine un concept-cadre pour la gestion des risques opérationnels, notamment en définissant la propension et la tolérance au risque, et le vérifie régulièrement. Sont consignés la nature, le type et le niveau des risques

opérationnels auxquels la banque est exposée et ceux qu'elle est prête à prendre.

La Direction développe ce concept-cadre, le transpose en règles et processus concrets, puis le met en œuvre dans les processus de gestion des risques au sein des unités d'affaires, avec instauration de contrôles. Le suivi des risques opérationnels faisant l'objet de contrôles est intégré aussi bien dans les processus journaliers que dans le Système de Contrôle Interne (SCI). De plus, le risque informatique (systèmes techniques, sécurité et confidentialité des données clients) est également suivi de manière régulière par des contrôles opérationnels.

La Direction fait le point semestriellement avec la fonction « Contrôle des risques » et le service « comptabilité/logistique » pour déterminer si tous les risques opérationnels significatifs de la banque ont été identifiés.

L'identification des risques opérationnels se base sur des valeurs empiriques. Tous les risques opérationnels identifiés sont consignés au fur et à mesure dans l'inventaire des risques ORM (Operational Risk Management) qui constitue la base pour la surveillance et la limitation des risques opérationnels. Il est passé en revue et complété le cas échéant annuellement par la fonction « Contrôle des risques » avant d'être soumis à la Direction et au Conseil d'administration pour approbation.

Tous les risques opérationnels consignés dans l'inventaire des risques ORM sont évalués selon des critères d'appréciation de l'étendue du dommage, autant d'un point de vue financier que d'un possible dégât d'image. Quant à l'appréciation de la probabilité de survenance, elle repose sur l'évaluation temporelle de la fréquence de survenance.

La banque ne prend pas de risques avec une portée étendue. En présence de risques opérationnels avec des effets élevés et/ou une probabilité de survenance élevée, des mesures correspondantes pour réduire ou transférer le risque sont prises. La tolérance au risque peut dès lors être qualifiée comme faible.

### Mesures de continuité de l'activité

La centralisation des services dans un seul bâtiment augmente le risque de vulnérabilité en cas de sinistre. Pour éviter autant que possible des interruptions de longue durée, la Direction a établi un plan de secours. En documentant et en hiérarchisant les phases critiques nécessaires à la reprise de l'activité bancaire, le plan de secours a pour but de régler les mesures d'urgence à prendre en cas de survenance d'un sinistre majeur et d'assurer la continuité

du fonctionnement de la banque. Il réduit par son application la durée d'indisponibilité des données.

L'établissement d'un plan de secours en cas de catastrophe fait partie intégrante des efforts consentis pour assurer une exploitation bancaire sûre. La décision quant à la présence d'un cas de catastrophe et au déclenchement du plan de secours est prise par la Direction, après entente avec le Conseil d'administration.

#### **4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur**

##### **4.1 Crédits hypothécaires**

La surveillance des crédits dépend essentiellement du type et de la qualité du gage, de la catégorie et de la solvabilité du débiteur ainsi que du montant du crédit.

Tous les crédits couverts par un gage hypothécaire font l'objet d'une revue périodique. Comme lors de l'octroi, la qualité du gage et du débiteur ainsi que la documentation du crédit sont contrôlées. Au besoin, le dossier est complété et actualisé.

La fréquence de la revue est déterminée selon la nature de la couverture, le montant du crédit et le taux d'avance.

##### **4.2 Crédits sans couverture**

Les crédits en blanc ou partiellement couverts sont octroyés pour des durées déterminées. Leur renouvellement éventuel intervient après une nouvelle analyse de la situation financière du débiteur.

##### **4.3 Procédure pour déterminer les corrections de valeur et provisions**

Les positions à risque sont principalement les suivantes :

- crédits commerciaux ou privés qui présentent une part en blanc et dont le rating est insuffisant ;
- prêts dont la valeur du gage s'est dépréciée de manière importante (baisse du marché, déprédations, entretiens/amortissements insuffisants, etc.) de sorte qu'ils ne sont pas/plus couverts par la valeur d'avance du gage et/ou dont le débiteur ne présente plus les garanties suffisantes de paiement des charges financières découlant du crédit ;
- positions avec arriérés d'intérêts et/ou d'amortissements supérieurs à 90 jours ;
- positions avec dépassements de limites fréquents ;
- clients notoirement en difficultés financières, en instance de faillite, etc.

La liste des positions à risque est présentée trimestriellement au Conseil d'administration et les positions importantes sont commentées. De manière générale,

la Direction informe régulièrement le Conseil d'administration sur l'évolution de chaque position à risque.

Les arriérés d'intérêts supérieurs à 90 jours sont provisionnés. La liste des intérêts impayés de plus de 90 jours est remise trimestriellement au Conseil d'administration avec commentaires écrits (mesures prises, évolution de la situation). Lors d'intérêts impayés de plus de 90 jours le crédit doit être soumis à un renouvellement complet avec une nouvelle estimation de la valeur du gage.

#### **5. Evaluation des sûretés de crédit**

##### **Crédits hypothécaires**

La valeur de gage est déterminée par rapport au type d'objet. Dans tous les cas, s'agissant du financement d'achats immobiliers et/ou de transferts, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse, en vertu duquel la valeur de nantissement correspond au montant le plus faible entre la valeur de gage évaluée par la banque et la valeur d'acquisition.

La CEN procède à une estimation détaillée de la valeur des immeubles qu'elle visite, lorsqu'elle estime que la valeur dudit immeuble doit faire l'objet d'un contrôle approfondi.

Des estimations d'experts externes peuvent également être utilisées en vue de déterminer la valeur de l'immeuble. Pour les cas très complexes, la CEN peut commander une expertise à un spécialiste externe. Les évaluations externes doivent toutefois respecter les exigences minimales des estimations internes.

Les gages immobiliers garantissant des créances compromises seront estimés à leur valeur de liquidation actuelle en tenant compte du risque de devoir être vendus sous la pression du temps ou lors d'une réalisation forcée.

#### **6. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture**

##### **Utilisation de la comptabilité de couverture**

La CEN peut être soumise à une situation de risque en cas de hausse des taux d'intérêts compte tenu de la croissance des prêts hypothécaires à taux fixes, refinancés en partie par des passifs variables. Par conséquent, cette situation peut engendrer un déséquilibre sur certaines échéances qui pourrait faire l'objet d'opérations de couverture.

C'est pourquoi, la banque recourt à des SWAP de taux d'intérêts afin d'atténuer ces déséquilibres.

Lorsque la CEN étudie la possibilité de contracter un SWAP, une simulation est effectuée afin d'évaluer l'influence sur la rentabilité, la marge d'intérêts prévisionnelle, ainsi que sur la valeur de marché et la sensibilité des fonds propres. Sur la base des résultats du test, la Direction souscrit un contrat de SWAP auprès d'un établissement financier tiers.

### **Type d'opérations de base et de couverture**

Les opérations de base :

- Créances hypothécaires à taux fixe, sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt.

Les opérations de couverture :

- Swaps de taux d'intérêts.

### **Constitution des groupes d'instruments financiers**

Les créances hypothécaires à taux fixe, qui sont sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt, sont groupées par échéance et couvertes à l'aide d'une opération « Macro Hedge ».

### **Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture**

La banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base ainsi que l'objectif de couverture et l'effectivité de la relation de couverture.

### **Mesure de l'effectivité**

Une couverture est considérée comme efficace lorsque celle-ci permet de réduire le risque de taux par la fixation de la marge d'intérêt et de réduire la sensibilité des fonds propres face à une variation des taux. De plus, la valeur nominale des créances hypothécaires rattachées à une opération de couverture est supérieure à la valeur du notionnel du SWAP.

## **7. Evénements significatifs survenus après la date du bilan**

Aucun événement majeur à mentionner au bilan et/ou dans l'annexe au 31 décembre 2018 n'est survenu jusqu'à la date d'établissement du présent rapport de gestion.



## 8. Couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en CHF 1 000)

	Nature des couvertures			Total
	Garanties hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
<b>Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
Créances sur la clientèle	4 764	400	18 328	23 492
<i>dont créances sur corporations de droit public</i>	-	-	11 511	11 511
Créances hypothécaires				
immeubles d'habitation	300 237	-	-	300 237
immeubles agricoles	5 525	-	-	5 525
immeubles commerciaux	19 022	-	-	19 022
immeubles artisanaux et industriels	2 109	-	-	2 109
autres	6 083	-	-	6 083
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
<b>Total au 31.12.2018</b>	<b>337 740</b>	<b>400</b>	<b>18 328</b>	<b>356 468</b>
Total au 31.12.2017	326 915	374	17 355	344 644
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>				
<b>Total au 31.12.2018</b>	<b>335 084</b>	<b>390</b>	<b>17 271</b>	<b>352 745</b>
Total au 31.12.2017	323 736	364	16 337	340 437
<b>Hors bilan</b>				
Engagements conditionnels	4	79	-	83
Engagements irrévocables	10 921	-	4 124	15 045
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	-	334	-	334
<b>Total hors bilan</b>				
<b>Total au 31.12.2018</b>	<b>10 925</b>	<b>413</b>	<b>4 124</b>	<b>15 462</b>
Total au 31.12.2017	10 862	413	4 662	15 937
<b>Créances compromises</b>				
	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
<b>Total au 31.12.2018</b>	<b>7 657</b>	<b>5 930</b>	<b>1 727</b>	<b>1 727</b>
Total au 31.12.2017	8 789	6 475	2 314	2 314

## 9. Opérations de négoce

(en CHF 1 000)

	<b>31.12.2018</b>	31.12.2017
<b>Actifs</b>		
<b>Opérations de négoce</b>		
Titres de participation	1 073	798
<b>Total des opérations de négoce</b>	<b>1 073</b>	<b>798</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	-	-
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-

## 10. Instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en CHF 1 000)

	Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
<b>Instruments de taux au 31.12.2018</b>			
Swaps	1	524	20 563
<b>Total avant prise en compte des contrats de netting</b>	<b>1</b>	<b>524</b>	<b>20 563</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	1	524	20 563
<b>Total après prise en compte des contrats de netting</b>	<b>1</b>	<b>524</b>	<b>20 563</b>
Situation au 31.12.2017	27	676	21 813

Tous les instruments financiers dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires.

## 11. Immobilisations financières

(en CHF 1 000)

Répartition des immobilisations financières	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Titres de créance	12 774	12 437	12 821	12 822
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	12 774	12 437	12 821	12 822
Titres de participation	11 917	9 577	12 363	10 211
Métaux précieux	47	47	68	68
Immeubles	400	-	432	-
<b>Total</b>	<b>25 138</b>	<b>22 061</b>	<b>25 684</b>	<b>23 101</b>
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	500	500	-	-

### Répartition des contreparties selon la notation

	Qualité haute	Qualité moyenne	Qualité moyenne inférieure	Spéculatif	Extrêmement spéculatif	En défaut	Sans rating
Valeur comptable des titres de créance	2 600	1 350	4 317	2 801	-	-	1 706

La banque se fonde sur les classes de notation d'une agence de rating reconnue par la FINMA.

## 12. Participations

(en CHF 1 000)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2017	2018					Valeur de marché
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Adaptations de valeur	
<b>Participations</b>									
Avec valeur boursière	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sans valeur boursière	315	-	315	-	-	-	-	-	315
<b>Total des participations</b>	<b>315</b>	<b>-</b>	<b>315</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>315</b>

Aucune participation significative directe ou indirecte n'est détenue au 31 décembre 2018.

### 13. Immobilisations corporelles

(en CHF 1 000)

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable 31.12.2017	2018					Valeur comptable 31.12.2018
				Change- ments d'affectation	Investisse- ments	Désinves- tissements	Amortisse- ments	Reprises	
Immeubles à l'usage de la banque	2 066	1 090	976	-	17	-	41	-	952
Autres immeubles	449	246	203	-	39	-	11	-	231
Autres immobilisations corporelles	6 504	6 282	222	-	121	-	116	-	227
<b>Total des immobili- sations corporelles</b>	<b>9 019</b>	<b>7 618</b>	<b>1 401</b>	<b>-</b>	<b>177</b>	<b>-</b>	<b>168</b>	<b>-</b>	<b>1 410</b>

Aucun leasing opérationnel au 31 décembre 2018 (aucun en 2017).

### 14. Autres actifs et autres passifs

(en CHF 1 000)

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Comptes de compensation	479	602	-	-
Impôts indirects	309	149	266	309
Coupons et titres non encaissés	-	-	2	10
Actifs et passifs divers	3	5	10	15
<b>Total des autres actifs et autres passifs</b>	<b>791</b>	<b>756</b>	<b>278</b>	<b>334</b>

## 15. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en CHF 1 000)

	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeur comptable	Engagements effectifs	Valeur comptable	Engagements effectifs
<b>Actifs nantis / cédés</b>				
Créances hypothécaires (Banque des Lettres de Gage)	131 770	70 000	127 945	68 000

## 16. Institutions de prévoyance

### Collective de prévoyance Copré, Carouge

Depuis le 1er janvier 2008, le personnel est assuré auprès de la Collective de Prévoyance Copré à Carouge, qui est une institution à primauté de cotisations. L'organisation, la gestion et le financement de cette caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Le plan de prévoyance est financé aussi bien par l'employeur que par les employés sur la base de cotisations fixes. Les cotisations à la charge de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel (c.f. annexe 25). A la date du bilan, 12 assurés actifs et 3 rentiers en font partie (année précédente 12 et 4).

L'affiliation à la caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les assurés ont droit aux prestations de retraite lorsqu'ils ont atteint l'âge légal de la retraite, au sens de la LPP. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans.

### Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon, Nyon

Sous la dénomination «Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon» existe à Nyon une fondation au sens des art. 80 ss du CCS dont le siège est au domicile de la Caisse d'Epargne de Nyon. Ce Fonds a signé un contrat d'affiliation pour les collaborateurs de la banque auprès de la Bâloise, Fondation collective pour la prévoyance professionnelle complémentaire. Les cotisations y relatives sont financées exclusivement par le Fonds de prévoyance précité. Le Fonds n'a pas d'engagement envers des collaborateurs actuels ou anciens de la banque.

### 16.1 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

(en CHF 1 000)

	31.12.2018	31.12.2017
Engagement résultant d'obligations de caisse souscrites par le Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon	100	170

## 17. Situation économique des institutions de prévoyance

### 17.1 Avantages économiques / engagements économiques et charges de prévoyance

(en CHF 1 000)

Sur la base des derniers comptes annuels (selon la norme Swiss GAAP RPC 26) de la Collective de Prévoyance Copré à Carouge à laquelle la Banque est affiliée, le taux de couverture est le suivant :

	<b>31.12.2018</b> en %	31.12.2017 en %
<b>Collective de Prévoyance Copré, Carouge</b>	<b>104.54</b> (non audité)	108.52

L'excédent de couverture ci-dessus n'apporte pas d'avantage économique à l'employeur. Il n'en résulte aucun bénéfice économique à prendre en compte dans le bilan ou le compte de résultat.

	Excédent / insuffisance de couverture au		Part économique de la banque		Modification de la part économique par rapport au 31.12.2017	Cotisations payées  <b>2018</b>	Charges de prévoyance dans les charges personnel	
	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2018</b>	31.12.2017	31.12.2017			<b>31.12.2018</b>	31.12.2017
<b>Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon</b>	-	-	-	-	-	75	75	75

### 17.2 Réserve de contributions de l'employeur (RCE) auprès de la Collective de prévoyance Copré, Carouge

(en CHF 1 000)

	<b>31.12.2018</b>			Montant net 31.12.2017	Influence de la RCE sur les charges de personnel	
	Valeur nominale	Renonciation d'utilisation	Montant net		<b>31.12.2018</b>	31.12.2017
<b>Instituts de prévoyance</b>	<b>50</b>	-	<b>50</b>	-	<b>50</b>	50

La réserve de contribution de l'employeur correspond au montant confirmé par l'institution de prévoyance de la banque. Les réserves de contributions de l'employeur ne sont pas portées à l'actif et sont comptabilisées par la rubrique «Charges de personnel» du compte de résultat. Elles ne font pas l'objet de renoncations d'utilisation (conditionnelles ou inconditionnelles) ni de corrections de valeur. Ce montant s'élève à CHF 50'000.- pour l'année 2018.

En complément, la réserve de contribution de l'employeur a été utilisée dans son intégralité durant l'année 2017.



”

Grâce à sa connaissance du marché régional, la CEN vous propose les solutions les plus adaptées à tous vos besoins.



## 18. Emprunts obligataires en cours

(en CHF 1 000)

	<b>31.12.2018</b>	31.12.2017
Prêts de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire	70 000	68 000
<b>Total des emprunts</b>	<b>70 000</b>	68 000
Taux moyen	0.822%	0.959%

Séries	Emprunts (en CHF 1 000)	Taux	Libérations	Échéances
607	3 000	0.175%	2015	2019
567	3 000	0.800%	2012	2019
575	3 900	0.550%	2012	2019
511	3 000	2.300%	2010	2020
545	3 000	2.286%	2011	2020
622	3 000	0.050%	2015	2020
588	2 500	1.175%	2014	2021
634	2 300	0.050%	2016	2021
583	700	1.300%	2013	2021
571	2 300	1.050%	2013	2021
630	2 700	0.050%	2016	2022
586	2 000	1.550%	2014	2023
576	3 100	1.175%	2013	2023
609	4 500	0.175%	2015	2023
564	3 000	1.425%	2012	2024
596	2 000	1.050%	2014	2024
600	3 000	0.800%	2015	2024
591	3 500	1.425%	2014	2024
603	2 000	0.675%	2018	2025
618	2 500	0.425%	2015	2025
657	3 000	0.300%	2017	2026
654	2 000	0.300%	2018	2026
625	2 000	0.300%	2016	2026
566	3 000	1.550%	2012	2027
605	2 000	0.550%	2018	2028
627	3 000	0.175%	2016	2028
<b>Total</b>	<b>70 000</b>			

Tous les emprunts obligataires sont effectués auprès de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire.

Ils peuvent être dénoncés de manière anticipée par le remboursement du montant égal au nominal du prêt obtenu.

Aucun emprunt n'est subordonné.

## 19. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

(en CHF 1 000)

	Etat au 31.12.2017	2018					Etat au 31.12.2018	
		Utilisations conformes à leur but	Modifications de l'affectation (nouvelles affectations)	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat		Dissolutions au profit du compte de résultat
Autres provisions	1 699	-	-	-	-	1	-	1 700
<b>Total des provisions</b>	<b>1 699</b>	-	-	-	-	<b>1</b>	-	<b>1 700</b>
<b>Réserve pour risques bancaires généraux</b>	<b>6 700</b>	-	-	-	-	<b>400</b>	-	<b>7 100</b>
<b>Corrections de valeurs pour risques de défaillance et risque pays</b>	<b>4 207</b>	<b>-384</b>	-	-	-	<b>401</b>	<b>-501</b>	<b>3 723</b>
- dont créances compromises	2 314	-384	-	-	-	298	-501	1 727
- dont risques latents	1 893	-	-	-	-	103	-	1 996

Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées.

## 20. Capital social

(en CHF 1 000)

	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
<b>Capital social</b>	<b>1 200</b>	<b>2 400</b>	<b>1 200</b>	1 200	2 400	1 200

Selon l'article 10 des statuts, chaque associé ne peut détenir plus de 40 parts sociales, soit CHF 20'000.00 en valeur nominale ou 1,67 % du capital social. De plus, quel que soit le nombre de ses parts, chaque associé ne dispose que d'une seule voix à l'Assemblée générale.

## Réserves non distribuables

Tant que la réserve légale issue du bénéfice ne dépasse pas la moitié du capital social, elle ne peut être utilisée qu'à couvrir des pertes ou à prendre des mesures permettant à l'entreprise de se maintenir en temps d'exploitation déficitaire, d'éviter le chômage ou d'en atténuer les conséquences.

Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves facultatives issues du bénéfice.

(en CHF 1 000)

	31.12.2018	31.12.2017
Réserve légale issue du bénéfice non distribuable	600	600
Réserves facultatives issues du bénéfice non distribuables	-	-
<b>Total des réserves facultatives ou légales non distribuables</b>	<b>600</b>	600

## 21. Créances et engagements envers les parties liées

(en CHF 1 000)

	Créances		Engagements	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
<b>Affaires des organes</b>	<b>17 636</b>	18 243	<b>7 513</b>	4 361

Le traitement et la surveillance des crédits aux organes s'effectuent selon les mêmes procédures que celles applicables aux autres crédits. De même, les membres du Conseil d'administration sont soumis aux mêmes conditions que le reste de la clientèle. La Direction de la Banque bénéficie, comme le reste du personnel, des conditions préférentielles en usage dans le secteur bancaire.

Les limites octroyées aux organes s'élèvent à CHF 22.182 mio au 31 décembre 2018 (CHF 18.484 mio au 31 décembre 2017).

## 22. Structure des échéances des instruments financiers

(en CHF 1 000)

	A vue	Démon- çable	Échéances				Immobilisé	Total
			Dans les 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Dans plus de 5 ans		
<b>Actifs / instruments financiers</b>								
Liquidités	42 887	-	-	-	-	-	-	42 887
Créances sur les banques	24 174	5 911	-	-	-	-	-	30 085
Créances sur la clientèle	12	11 142	2 000	1 700	4 619	2 909	-	22 382
Créances hypothécaires	91	28 749	14 069	25 866	154 496	107 092	-	330 363
Opérations de négoce	1 073	-	-	-	-	-	-	1 073
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	1	-	-	-	-	-	-	1
Immobilisations financières	9 006	-	726	3 340	10 421	1 245	400	25 138
<b>Total 31.12.2018</b>	<b>77 244</b>	<b>45 802</b>	<b>16 795</b>	<b>30 906</b>	<b>169 536</b>	<b>111 246</b>	<b>400</b>	<b>451 929</b>
Total 31.12.2017	65 230	54 156	8 738	20 679	170 279	109 670	-	428 752
<b>Fonds étrangers / instruments financiers</b>								
Engagements envers les banques	-	6 005	-	-	-	-	-	6 005
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	58 133	234 723	-	-	-	-	-	292 856
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	524	-	-	-	-	-	-	524
Obligations de caisse	-	-	1 688	6 340	28 179	5 214	-	41 421
Emprunts et prêts des lettres de gage	-	-	6 000	3 900	29 100	31 000	-	70 000
<b>Total 31.12.2018</b>	<b>58 657</b>	<b>240 728</b>	<b>7 688</b>	<b>10 240</b>	<b>57 279</b>	<b>36 214</b>	<b>-</b>	<b>410 806</b>
Total 31.12.2017	59 368	217 908	1 907	9 200	56 602	43 665	-	388 650

## 23. Engagements conditionnels

(en CHF 1 000)

	<b>31.12.2018</b>	31.12.2017
Garanties irrévocables	83	149
<b>Total des engagements conditionnels</b>	<b>83</b>	149

## 24. Résultat des opérations de négoce

(en CHF 1 000)

### Répartition selon le type d'opération

	<b>2018</b>	2017
Opérations sur devises	33	38
Opérations de change	156	181
Opérations sur titres	-227	116
<b>Total du résultat des opérations de négoce</b>	<b>-38</b>	335
<i>- dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	-	-

### Répartition selon les secteurs d'activité

	<b>2018</b>	2017
Gestion du bilan	-118	228
Opérations avec la clientèle	80	107
<b>Total du résultat des opérations de négoce</b>	<b>-38</b>	335

## 25. Charges de personnel

(en CHF 1 000)

	<b>2018</b>	2017
Appointements, salaires et gratifications	1 575	1 580
Contributions à des institutions de prévoyance professionnelle	276	477
Autres prestations sociales	156	163
Autres charges de personnel	37	38
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>2 044</b>	2 258

## 26. Autres charges d'exploitation

(en CHF 1 000)

	<b>2018</b>	2017
Coût des locaux, entretien, chauffage	88	93
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	403	382
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier, et aux autres installations	21	20
Honoraires de la société d'audit	94	119
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	94	115
- dont pour d'autres prestations de service	-	4
Autres charges d'exploitation	600	593
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>1 206</b>	1 207

## 27. Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves latentes, réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

Les réserves pour risques bancaires généraux ont été dotées de CHF 0.4 mio en 2018 (CHF 0.5 mio en 2017) par le débit du compte "Variations des réserves pour risques bancaires généraux".

## 28. Impôts courants et latents

(en CHF 1 000)

	<b>2018</b>	2017
Charges pour impôts courants	339	246
<b>Total des impôts</b>	<b>339</b>	<b>246</b>

Taux d'imposition moyen pondéré utilisé sur la base du résultat opérationnel	17.3%	12.5%
--	-------	-------

Il n'existe pas de perte fiscale reportée qui influence l'impôt sur le revenu.

”

Nos crédits immobiliers  
pour tous vos projets.



” Des prestations dynamiques  
pour les entreprises  
et les particuliers.

# Rapport de révision



Tél. 022 322 24 24  
Fax 022 322 24 00  
www.bdo.ch

BDO SA  
Rte de Meyrin 123  
Case postale 150  
1215 Genève 15

## Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de la Caisse d'Epargne de Nyon, société coopérative, Nyon

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse d'Epargne de Nyon, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, l'état des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en relation avec l'art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 5 mars 2019

BDO SA

Patrick Cattin

Expert-réviseur agréé  
Auditeur responsable

Isabelle Cartier-Rumo

Expert-réviseur agréé

”

À la CEN,  
l'avenir se conjugue  
au présent.



# Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités

## Exigences en matière de fonds propres (en CHF 1 000)

(Réf. Circ.-FINMA 2016/1 « Publication - banques »)

	31.12.2018	31.12.2017
<b>Fonds propres pris en compte</b>		
1 Fonds propres de base durs (CET1)	41 230	39 767
2 Fonds propres de base (T1)	41 230	39 767
3 Fonds propres totaux	41 230	39 767
<b>Positions pondérées en fonction des risques (RWA)</b>		
4 RWA	16 423	16 033
<b>Ratio de levier simplifié</b>		
13 Engagement total	470 577	434 184
14 Ratio de levier simplifié	8.76%	9.16%
<b>Liquidity Coverage Ratio</b>		
<b>Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 1<sup>er</sup> trimestre</b>		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	32 447	32 327
16 Numérateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	9 177	13 769
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	353.57%	234.78%
<b>Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 2<sup>ème</sup> trimestre</b>		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	32 992	34 449
16 Numérateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	10 034	9 531
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	328.79%	361.44%
<b>Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 3<sup>ème</sup> trimestre</b>		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	38 759	35 071
16 Numérateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	10 257	8 094
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	377.86%	433.30%
<b>Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 4<sup>ème</sup> trimestre</b>		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	43 784	31 854
16 Numérateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	10 590	7 478
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	413.46%	425.97%

# Soutien aux manifestations et sociétés locales en 2018

Association Pleine Lune  
Association Les Top Modestes  
Cercle d'Echecs de Nyon  
Chœur de l'Usine à Gaz de Nyon  
Club Bursins-Rolle-Perroy  
Far – Fondation des arts réels  
FC Prangins-Sport  
FC Stade Nyonnais  
Festival Caribana  
Flûte Festival  
Fondation compétences bénévoles

Handball Club Nyon  
Handicapable & AFREC  
Journée des arts  
Le Carlaton Théâtre de Duillier  
Meeting de boxe anglaise – Nyon  
MV.SportLive – Parrainage  
des jeunes sportifs du football  
Orchestre de chambre Da Capo – Nyon  
Prangins en Chœur  
Rive Jazzy  
Université populaire de la Côte et du pied du Jura





Régionale  
et fière de l'être



**Caisse d'Épargne Nyon**  
Rue St-Jean 11  
CP 1091 - 1260 Nyon  
T 022 994 77 77  
[info@cen.ch](mailto:info@cen.ch) - [www.cen.ch](http://www.cen.ch)